

Informations de base	
<p><b>2022/0047(COD)</b></p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p>	Procédure terminée
<p>Règlement sur les données</p> <p><b>Subject</b></p> <p>1.20.05 Accès du public à l'information et aux documents, relations avec l'administration 1.20.09 Protection de la vie privée et des données 2.40 Libre circulation et prestation des services 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques 3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet 3.50.04 Innovation</p> <p><b>Priorités législatives</b></p> <p><a href="#">Déclaration commune 2022</a> <a href="#">Déclaration commune 2023-24</a></p>	


Acteurs principaux			
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>	<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie	DEL CASTILLO VERA Pilar (EPP)	31/03/2022
		Rapporteur(e) fictif/fictive KUMPULA-NATRI Miapetra (S&D) MITUȚA Alin (Renew) BOESELAGER Damian (Greens/EFA) DE LA PISA CARRIÓN Margarita (ECR) LIZZI Elena (ID) KOUNTOURA Elena (The Left)	
	<b>Commission pour avis</b>	<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>IMCO</b> Marché intérieur et protection des consommateurs (Commission associée)	BIELAN Adam (ECR)	11/05/2022

	<div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px;">JURI</div> Affaires juridiques (Commission associée)	GARCÍA DEL BLANCO Ibán (S&D)	28/02/2022
	<div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px;">LIBE</div> Libertés civiles, justice et affaires intérieures (Commission associée)	LAGODINSKY Sergey (Greens/EFA)	15/06/2022
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>
	Réseaux de communication, contenu et technologies		BRETON Thierry
Comité économique et social européen			

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
23/02/2022	Publication de la proposition législative	COM(2022)0068 	Résumé
23/03/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
07/07/2022	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
09/02/2023	Vote en commission, 1ère lecture		
28/02/2023	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A9-0031/2023	
14/03/2023	Décision du Parlement, 1ère lecture	T9-0069/2023	Résumé
14/03/2023	Résultat du vote au parlement		
14/03/2023	Débat en plénière		
14/03/2023	Dossier renvoyé a la commission compétente aux fins de négociations interinstitutionnelles		
19/07/2023	Approbation en commission du texte adopté en négociations interinstitutionnelles de la 1ère lecture	PE751.822 GEDA/A/(2023)004595	
09/11/2023	Décision du Parlement, 1ère lecture	T9-0385/2023	Résumé
09/11/2023	Résultat du vote au parlement		
27/11/2023	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
13/12/2023	Signature de l'acte final		
03/01/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/0047(COD)

Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 57_o Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 114
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Consultation obligatoire d'autres institutions	<a href="#">Comité économique et social européen</a>
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/9/08515

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE732.704</a>	14/09/2022	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE738.509</a>	09/11/2022	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE738.511</a>	09/11/2022	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE738.548</a>	09/11/2022	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE738.549</a>	09/11/2022	
Avis de la commission	<a href="#">IMCO</a>	<a href="#">PE736.701</a>	25/01/2023	
Avis de la commission	<a href="#">JURI</a>	<a href="#">PE736.696</a>	26/01/2023	
Avis de la commission	<a href="#">LIBE</a>	<a href="#">PE737.389</a>	02/02/2023	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A9-0031/2023</a>	28/02/2023	<a href="#">Résumé</a>
Texte adopté du Parlement, vote partiel en 1ère lecture /lecture unique		<a href="#">T9-0069/2023</a>	14/03/2023	<a href="#">Résumé</a>
Texte convenu lors de négociations interinstitutionnelles		<a href="#">PE751.822</a>	14/07/2023	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T9-0385/2023</a>	09/11/2023	<a href="#">Résumé</a>
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Lettre de la Coreper confirmant l'accord interinstitutionnel		<a href="#">GEDA/A/(2023)004595</a>	14/07/2023	
Projet d'acte final		<a href="#">00049/2023/LEX</a>	13/12/2023	
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		<a href="#">COM(2022)0068</a> 	23/02/2022	<a href="#">Résumé</a>
		<a href="#">SEC(2022)0081</a>		

Document annexé à la procédure		24/02/2022	
Document annexé à la procédure	SWD(2022)0034 	24/02/2022	
Document annexé à la procédure	SWD(2022)0035 	24/02/2022	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2023)632	31/01/2024	

#### Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	CZ_SENATE	COM(2022)0068	24/05/2022	
Contribution	DE_BUNDESRAT	COM(2022)0068	28/06/2022	
Contribution	FR_SENATE	COM(2022)0068	17/05/2023	

#### Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0850/2022	15/06/2022	
CofR	Comité des régions: avis	CDR1959/2022	30/06/2022	
ECB	Banque centrale européenne: avis, orientation, rapport	CON/2022/0030 JO C 402 19.10.2022, p. 0005	05/09/2022	

#### Informations complémentaires

Source	Document	Date
Service de recherche du PE	Briefing	07/10/2022
Commission européenne	EUR-Lex	

## Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

### Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	17/11/2023	Google
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	17/11/2023	NVIDIA Corporation
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	16/11/2023	Uber

MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	18/09/2023	Tesla
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	08/06/2023	Stellar Development Foundation
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	02/06/2023	Orange
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	01/06/2023	European Tech Alliance
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	16/05/2023	Xiaomi Technology Netherlands B.V.
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	16/05/2023	Uber
LIZZI Elena	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	27/04/2023	Aula Europe Wärtsilä Corporation
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	26/04/2023	Global Counsel Limited
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	26/04/2023	Airbus
MITUȚA Alin	Rapporteur(e)	ITRE	26/04/2023	Airbus
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	25/04/2023	Andurand, Balyasny Asset management, commonwealth bank, ENI, Exxon, EY, Generali, HSBC, JP Morgan, MFS, Oliver Wyman, PGGM, Point 72, QBE, Raytheon, Rokos, Sarasin, Shein, SSIemens, Temasek, Wellington
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	25/04/2023	Computer & Communications Industry Association
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	12/04/2023	CEOE
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	28/03/2023	CERRE
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	23/03/2023	Hanbury Strategy and Communications Limited
LIZZI Elena	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	23/03/2023	Alliance for the Freedom of the CAR Repair
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	15/03/2023	AMCHAM
BIELAN Adam	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	15/03/2023	American Chamber of Commerce
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	14/03/2023	American Chamber of Commerce to the European Union
KUMPULA- NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	08/03/2023	Technology Industries of Finland (Teknologiateollisuus ry)
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	15/02/2023	Google
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	15/02/2023	Federation Bancaire Francaise
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	09/02/2023	Ledger SAS

DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	08/02/2023	DATEV eG
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	07/02/2023	U.S Mission to EU
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	07/02/2023	Airbus
PENKOVA Tsvetelina	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	31/01/2023	VMware International Unlimited Company
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	25/01/2023	Ford Motor Company
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	24/01/2023	Zurich Insurance Company Ltd
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	24/01/2023	Honda Motor Europe
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	17/01/2023	Lufthansa Group
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	17/01/2023	Insurance Europe
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	17/01/2023	European Alliance for Research Excellence
LIZZI Elena	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	17/01/2023	FIPRA International SRL
GEESE Alexandra	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	12/01/2023	Deutsche Telekom
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	11/01/2023	Airbus SAFRAN
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e) pour avis	LIBE	11/01/2023	Tesla Motors Netherlands B.V.
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	10/01/2023	CEGAA, FAGENAUTO
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	10/01/2023	Wärtsilä
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	10/01/2023	Wärtsilä Corporation
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	13/12/2022	Google
LIZZI Elena	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	09/12/2022	UNIFE
LIZZI Elena	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	05/12/2022	Associazione Nazionale fra le Imprese Assicuratrici
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	01/12/2022	SNCF Connect
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	15/11/2022	Mastercard Europe
KALJURAND	Rapporteur(e) fictif/fictive	LIBE	15/11/2022	DG Connect

Marina	pour avis			
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif/fictive	JURI	11/11/2022	Bavarische Motorwerke Akiengesellschaft (BWM Group)
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif/fictive	JURI	31/10/2022	Honda Motor Europe
KUMPULA- NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	28/10/2022	Tietoliikenteen ja tietotekniikan keskusliitto, FiCom ry
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif/fictive	JURI	28/10/2022	Open Future
KUMPULA- NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	27/10/2022	Wärtsilä Corporation
CARVALHO Maria da Graça	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	IMCO	27/10/2022	DOT Europe
CARVALHO Maria da Graça	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	IMCO	27/10/2022	Honda Motor Europe
CARVALHO Maria da Graça	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	IMCO	27/10/2022	Twilio Europe
CARVALHO Maria da Graça	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	IMCO	27/10/2022	EARE
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	26/10/2022	TEDAE Asociacion Española de industrias de Defensa, Seguridad, Aeronautica y Espacio
KUMPULA- NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	26/10/2022	Targeting Startups
KUMPULA- NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	26/10/2022	BDEW Bundesverband der Energie- und Wasserwirtschaft e. V.
KUMPULA- NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	26/10/2022	Video Games Europe
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	25/10/2022	google
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	25/10/2022	ETNO
KUMPULA- NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	25/10/2022	Valmet Oyj
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e) pour avis	JURI	24/10/2022	BMW
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif/fictive	JURI	24/10/2022	Koninklijke Philips
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif/fictive	JURI	21/10/2022	European Banking Federation
	Rapporteur(e)			

LIZZI Elena	fictif/fictive	ITRE	21/10/2022	Google
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e) pour avis	JURI	20/10/2022	BMW
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	20/10/2022	UNIFE
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	20/10/2022	APPLiA (Home Appliance Europe)
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e) pour avis	JURI	19/10/2022	Tik Tok
CARVALHO Maria da Graça	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	IMCO	19/10/2022	UNIFE
CARVALHO Maria da Graça	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	IMCO	19/10/2022	Scaleway
LIZZI Elena	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	18/10/2022	European Statistical Advisory Committee
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif/fictive	JURI	17/10/2022	Bitkom e.V.
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif/fictive	JURI	17/10/2022	APPLiA (Home Appliance Europe)
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif/fictive	JURI	17/10/2022	MedTech Europe
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif/fictive	JURI	14/10/2022	VDA
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif/fictive	JURI	14/10/2022	Amazon Europe Core SARL
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif/fictive	JURI	14/10/2022	Amazon Europe Core SARL
LIZZI Elena	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	14/10/2022	FIPRA International SRL
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	13/10/2022	MedTech Europe
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	13/10/2022	AT&T, Inc.
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	13/10/2022	SME Europe
GEESE Alexandra	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	13/10/2022	Eurocities Max Planck Institute Foundation Luxemburg Stichting Open Future
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	12/10/2022	spanish chief dat protection officer (Alberto Palomo), Sunrise (Eric Pol)
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	12/10/2022	BUSINESSEUROPE
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	12/10/2022	Newgovernance

LIZZI Elena	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	12/10/2022	Alliance for the Freedom of the CAR Repair FIGIEFA - Fédération Internationale des Grossistes, Importateurs & Exportateurs en Fournitures Automobiles / International Federation of Automotive Distributors
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e)	JURI	11/10/2022	Association Française des Entreprises Privées / French Association of Large Companies
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	11/10/2022	Suomen Yrittäjät ry
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	11/10/2022	Robert Bosch GmbH
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	11/10/2022	viagogo AG
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	11/10/2022	General Electric Company
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	11/10/2022	RENAULT
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	11/10/2022	Splunk
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	11/10/2022	Association Française des Entreprises Privées / French Association of Large Companies
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	11/10/2022	Orange Belgium
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	11/10/2022	Pagonxt
LIZZI Elena	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	10/10/2022	Trilligent Xiaomi Technology Netherlands B.V.
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif/fictive	JURI	10/10/2022	eu travel tech
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	10/10/2022	BUSINESSEUROPE
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif/fictive	JURI	07/10/2022	Telefonica, S.A.
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif/fictive	JURI	07/10/2022	Independent Retail Europe (formerly UGAL - Union of Groups of Independent Retailers of Europe)
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	06/10/2022	BEUC
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	06/10/2022	Cloudflare
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	06/10/2022	Danish Entrepreneurs
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	05/10/2022	APPLiA (Home Appliance Europe)
CARVALHO Maria da Graça	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	IMCO	05/10/2022	APPLiA (Home Appliance Europe)
CARVALHO Maria da Graça	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	IMCO	05/10/2022	Microsoft Corporation
GARCÍA DEL				

BLANCO Ibán	Rapporteur(e)	JURI	04/10/2022	Orange
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e)	JURI	04/10/2022	European VOD Coalition
CARVALHO Maria da Graça	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	IMCO	04/10/2022	Telefonica, S.A.
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e)	JURI	03/10/2022	CoESS
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif/fictive	JURI	03/10/2022	Athenora Consulting
LIZZI Elena	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	03/10/2022	DOT Europe
LIZZI Elena	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	30/09/2022	France Digitale
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e)	JURI	29/09/2022	Siemens AG Siemens Energy AG Siemens Healthineers AG
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e)	JURI	29/09/2022	Volkswagen Aktiengesellschaft
LIZZI Elena	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	29/09/2022	Alibaba Brunswick Group Limited srl
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	29/09/2022	Global Legal Entity Identifier Foundation
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	29/09/2022	France Digitale
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	28/09/2022	Technology Industries of Finland
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	28/09/2022	Samsung Electronics Europe
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	28/09/2022	Federation of European Data & Marketing (FEDMA)
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	28/09/2022	AFEP - French Association of Large Companies
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	28/09/2022	Confederación Española de Organizaciones Empresariales
LIZZI Elena	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	28/09/2022	UNIFE
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	28/09/2022	Finnish Innovation Fund Sitra
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	28/09/2022	Stichting Open Future
LIZZI Elena	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	27/09/2022	European Telecommunications Network Operators' Association GSMA Europe
LIZZI Elena	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	27/09/2022	AK Public Affairs

MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif/fictive	JURI	23/09/2022	Orgalim – Europe's Technology Industries
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif/fictive	JURI	23/09/2022	Siemens Healthineers AG
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e)	JURI	20/09/2022	ACEA
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	20/09/2022	Samsung Electronics Europe
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	20/09/2022	German Insurers
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	20/09/2022	Banco Santander, S.A.
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	20/09/2022	Lufthansa Group
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	20/09/2022	BELTUG vzw/asbl Cigref
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e)	JURI	19/09/2022	Software and Information Industry Association
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif/fictive	JURI	19/09/2022	Digital Online Tech Europe
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	19/09/2022	European Automobile Manufacturers Association
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	19/09/2022	International Road Transport Union Permanent Delegation to the EU
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	19/09/2022	BSA   The Software Alliance
CARVALHO Maria da Graça	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	IMCO	16/09/2022	Google
KUMPULA- NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	14/09/2022	GIGAEurope aisbl
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif/fictive	JURI	14/09/2022	Microsoft Corporation
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e)	JURI	13/09/2022	Meta Platforms Ireland Limited and its various subsidiaries
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	13/09/2022	REWE ZENTRALFINANZ eG
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	13/09/2022	UNIFE
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	13/09/2022	LKQ Europe
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e)	JURI	12/09/2022	DOT Europe
CARVALHO Maria da Graça	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	IMCO	09/09/2022	Huawei
KUMPULA- NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	08/09/2022	Wärtsilä Corporation

BIELAN Adam	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	08/09/2022	Microsoft
BIELAN Adam	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	08/09/2022	Federation of European Data & Marketing (FEDMA)
BIELAN Adam	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	08/09/2022	WMware
BIELAN Adam	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	08/09/2022	Amazon
BIELAN Adam	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	08/09/2022	Beltug
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	08/09/2022	US mission to the European Union
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	08/09/2022	Federation of European Data and Marketing
CARVALHO Maria da Graça	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	IMCO	07/09/2022	Siemens
CARVALHO Maria da Graça	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	IMCO	07/09/2022	Amazon
CARVALHO Maria da Graça	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	IMCO	07/09/2022	Salesforce Inc.
KUMPULA- NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	07/09/2022	BMW
KUMPULA- NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	07/09/2022	Eurocities
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	07/09/2022	Bayerische Motoren Werke Aktiengesellschaft
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	07/09/2022	Twilio Inc.
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	07/09/2022	Microsoft Corporation
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	07/09/2022	DIGITALEUROPE
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e)	JURI	06/09/2022	InterDigital, Inc.
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	06/09/2022	Tesla Motors Netherlands B.V.
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	05/09/2022	Deutsche Telekom
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	JURI	02/09/2022	Meta Platforms Ireland Limited and its various subsidiaries
CARVALHO Maria da Graça	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	IMCO	02/09/2022	AFCAR
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	JURI	01/09/2022	Targeting Startups

DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	01/09/2022	Federation of Business Information services , FEBIS
CARVALHO Maria da Graça	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	IMCO	01/09/2022	OVHCloud
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	01/09/2022	Amazon Europe Core SARL
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	31/08/2022	VDAV-Verband Deutscher Auskunfts- und Verzeichnismedien e.V.
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	JURI	31/08/2022	BEREC
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	JURI	31/08/2022	France Digitale
CARVALHO Maria da Graça	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	IMCO	31/08/2022	FEDMA
CARVALHO Maria da Graça	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	IMCO	31/08/2022	Orgalim – Europe's Technology Industries
CARVALHO Maria da Graça	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	IMCO	31/08/2022	BSA   The Software Alliance
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	JURI	30/08/2022	ACT   The App Association
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	31/07/2022	US Department of State
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	21/07/2022	Bundesdruckerei GmbH
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e)	LIBE	20/07/2022	Volkswagen Aktiengesellschaft
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	20/07/2022	UNIFE
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	20/07/2022	Lufthansa Group
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e)	LIBE	19/07/2022	Alibaba
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	12/07/2022	Deloitte & Associés
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e)	JURI	12/07/2022	CISPE
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e)	JURI	12/07/2022	NL Ministry of Economic and Climate Affairs
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	12/07/2022	Stichting Open Future
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	12/07/2022	Twilio Inc.

MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	12/07/2022	Association des Constructeurs Européens d'Automobiles
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	11/07/2022	Nokia
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	11/07/2022	Bundesverband deutscher Banken e.V.
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	11/07/2022	Alibaba
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	11/07/2022	European Materials Handling Federation
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	08/07/2022	European Association of Co-operative Banks
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	07/07/2022	BMW
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	06/07/2022	European Banking Federation
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	06/07/2022	Google
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	06/07/2022	EuroCommerce
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	06/07/2022	AT&T, Inc. Cisco Systems Inc. Liberty Global Corporate B.V. RELX Salesforce Inc. intel workday
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e)	JURI	06/07/2022	American Chamber of Commerce to the European Union AmCham
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e) pour avis	LIBE	06/07/2022	DOT Europe
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	06/07/2022	ZDH
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	05/07/2022	RELX
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e)	JURI	05/07/2022	The Walt Disney Company Benelux BVBA
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e) pour avis	LIBE	05/07/2022	Volkswagen Aktiengesellschaft
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e) pour avis	LIBE	05/07/2022	European Telecommunications Network Operators' Association
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	04/07/2022	ETNO
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	01/07/2022	Orgalim – Europe's Technology Industries
	Rapporteur(e)			Allied for Startups asbl Deutsche Telekom Publyon GSMA Europe

GARCÍA DEL BLANCO Ibán	fictif/fictive pour avis	JURI	30/06/2022	SCALEWAY Stichting Open Future Telefonica, S.A. Vinces Consulting ETNO
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	30/06/2022	European Association of Automotive Suppliers - CLEPA
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	30/06/2022	FEPS Data Talks
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	30/06/2022	Telenor
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	30/06/2022	Telenor DNA
GEESE Alexandra	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	30/06/2022	Bureau Européen des Unions de Consommateurs Verbraucherzentrale Bundesverband
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	JURI	29/06/2022	Alibaba Amazon Europe Core SARL Brunswick Group Limited srl DOT Europe Hanbury Strategy and Communications Limited ITI - The Information Technology Industry Council Twilio Inc.
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	29/06/2022	US Department of State
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	JURI	28/06/2022	Banco Santander, S.A. Insurance Europe Insurance Ireland BDB BBVA
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	JURI	28/06/2022	FIGIEFA - Fédération Internationale des Grossistes, Importateurs & Exportateurs en Fournitures Automobiles / International Federation of Automotive Distributors MedTech Europe Orgalim – Europe's Technology Industries EFPIA AFCAR
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	27/06/2022	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	20/06/2022	Suomen Yrittäjät ry
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	20/06/2022	Technology Industries of Finland (Teknologiateollisuus ry)
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e) pour avis	LIBE	17/06/2022	Deutsche Industrie- und Handelskammer
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e)	ITRE	15/06/2022	Volvo AB
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	14/06/2022	BMW
DEL				

CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	14/06/2022	Volvo Car Corporation AB
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	14/06/2022	Amazon Europe Core SARL
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	14/06/2022	CLEPA
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	09/06/2022	eu travel tech
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	09/06/2022	Trellix
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	07/06/2022	DOT Europe
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	31/05/2022	Alliance for the Freedom of the CAR Repair
KUMPULA- NATRI Miapetra	Rapporteur(e)	ITRE	31/05/2022	Elisa Oyj
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	30/05/2022	Huawei Technologies
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	24/05/2022	APPLiA (Home Appliance Europe) EDSO for Smart Grids ENEDIS ENEL SpA Endesa IBERDROLA Orgalim – Europe's Technology Industries Vattenfall smartEn Smart Energy Europe euroelectric solar power europe esmig bdew wind power europe ehpa eex finish energy eON
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	24/05/2022	APPLiA (Home Appliance Europe)
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	24/05/2022	Apple Inc.
PENKOVA Tsvetelina	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	IMCO	18/05/2022	Bitkom e.V.
KUMPULA- NATRI Miapetra	Rapporteur(e)	ITRE	17/05/2022	ITI - The Information Technology Industry Council
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	13/05/2022	Bitkom e.V.
KUMPULA- NATRI Miapetra	Rapporteur(e)	ITRE	12/05/2022	CSC – IT CENTER FOR SCIENCE LTD.

DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	10/05/2022	bbva
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e)	ITRE	10/05/2022	Kaupani liitto ry - Finnish Commerce Federation
MITUȚA Alin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	05/05/2022	OVH Groupe
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	04/05/2022	Huawei Technologies
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e)	ITRE	03/05/2022	AT&T, Inc.
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	26/04/2022	Vodafone Belgium SA
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	26/04/2022	OVH Groupe
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	20/04/2022	MedTech Europe
DEL CASTILLO VERA Pilar	Rapporteur(e)	ITRE	20/04/2022	Telefonica, S.A.
KUMPULA-NATRI Miapetra	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	16/03/2022	Finnish Ministry of Transport

## Autres membres

Transparence		
Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
GOZI Sandro	26/04/2023	Telecom
CORRAO Ignazio	22/03/2023	Permanent Representation of Italy to the E.U.
MALDONADO LÓPEZ Adriana	30/11/2022	BBVA
BOESELAGER Damian	14/11/2022	DIGITALEUROPE Panel discussion
BOESELAGER Damian	04/11/2022	ACEA Marco Boggian, Jocelyn Delatre
GRUDLER Christophe	28/10/2022	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
BOESELAGER Damian	27/10/2022	DIHK Freya Lemke
BOESELAGER Damian	25/10/2022	Deutsches Verkehrsforum Dr. Eck, Daniela Paitzies
MANDERS Antonius	18/10/2022	LKQ Europe
BOESELAGER Damian	13/10/2022	Verband Kommunaler Unternehmen e.V. Heiko Schäffer, Christiane Barth

BOESELAGER Damian	13/10/2022	BEUC Maryant
BOESELAGER Damian	13/10/2022	Heiko Richter, Federica Bordelot, Paul Keller Expert-Exchange Data Act
LENAERS Jeroen	12/10/2022	LKQ Europe
BOESELAGER Damian	11/10/2022	Openfuture.eu Paul Keller, Francesco Vogelgesang
BOESELAGER Damian	10/10/2022	ACEA Marco Boggian, Jocelyn Delatre
GRUDLER Christophe	04/10/2022	Alstom
BOESELAGER Damian	29/09/2022	Zentralverband Deutsches Handwerk Tim Krögel, Margarete Rudzki
BOESELAGER Damian	28/09/2022	Prof. Wolfgang Kerber
BOESELAGER Damian	26/09/2022	SME United Luc Hendrickx
GRUDLER Christophe	21/09/2022	Association Française des Entreprises Privées / French Association of Large Companies
BOESELAGER Damian	20/09/2022	MyData Global ry Antti Poikola
BOESELAGER Damian	19/09/2022	Prof. Nikolaos Laoutaris
BOESELAGER Damian	15/09/2022	Business Europe Roundtable Data Act
BOESELAGER Damian	13/09/2022	Prof. Louisa Riemenscheinder
LENAERS Jeroen	07/09/2022	BMW
BOESELAGER Damian	07/09/2022	Verband der Automobilindustrie Dr. Kurt Scheel, Mitja Schulz
BOESELAGER Damian	06/09/2022	BDI Webtalk Data Act Dr. Michael Dose
HAHN Svenja	01/09/2022	Verband Kommunaler Unternehmen e.V.
BOESELAGER Damian	11/07/2022	VDE Verband der Elektrotechnik Elektronik Informationstechnik Sebastian Hallensleben
GRUDLER Christophe	08/07/2022	Alstom
BOESELAGER Damian	07/07/2022	Expert-Exchange Data Act, Prof. Wolfgang Kerber, Dr. Inge Graef, Prof. Rupprecht Podszun
BOESELAGER Damian	30/06/2022	Lufthansa AG Alexander Lutz
SKYTTEDAL Sara	28/06/2022	Volvo AB
BOESELAGER Damian	24/06/2022	Kasper Drazewski, BEUC, Florian Glatzner, VZBV, Nils Leopold, Bundesbeauftragter für Datenschutz und Informationsfreiheit
STEGRUD Jessica	17/06/2022	Svenskt Näringsliv
BOESELAGER Damian	15/06/2022	Max-Planck-Institut für Innovation und Wettbewerb Heiko Richter
BOESELAGER Damian	10/06/2022	McKinsey Global Institute
BOESELAGER Damian	09/06/2022	Professor Moritz Hennemann
BOESELAGER Damian	09/06/2022	Professor Wolfgang Kerber
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	29/04/2022	BEI Espana
GARCÍA DEL BLANCO		

<a href="#">Ibán</a>	26/04/2022	Vodafone
<a href="#">GARCÍA DEL BLANCO Ibán</a>	26/04/2022	Banco Santander, S.A.
<a href="#">BOESELAGER Damian</a>	06/04/2022	ZVEI e.V. - Verband der Elektro- und Digitalindustrie
<a href="#">GEESE Alexandra</a>	01/03/2022	Fraunhofer-Gesellschaft zur Förderung der angewandten Forschung e.V. Heinrich Böll Stiftung e.V.

<b>Acte final</b>	
<p><a href="#">Rectificatif à l'acte final 32023R2854R(01)</a> JO OJ L 09.12.2024</p> <p><a href="#">Règlement 2023/2854</a> JO L 000 03.01.2024, p. 0000</p>	<a href="#">Résumé</a>

## Règlement sur les données

2022/0047(COD) - 23/02/2022 - Document de base législatif

OBJECTIF : fixer des règles harmonisées pour l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données (règlement sur les données).

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen décide conformément à la procédure législative ordinaire et sur un pied d'égalité avec le Conseil.

CONTEXTE : ces dernières années, la multiplication rapide des produits connectés à l'internet des objets, en particulier, a fait augmenter le volume de données et leur valeur potentielle pour les consommateurs, les entreprises et la société. La plupart de ces données ne sont pourtant pas utilisées, ou leur valeur est concentrée entre les mains d'un nombre relativement réduit de grandes entreprises. Il est donc primordial de **libérer ce potentiel en offrant des possibilités de réutiliser les données**, ainsi qu'en supprimant les obstacles au développement de l'économie européenne fondée sur les données, dans le plein respect des règles européennes et des valeurs de l'UE.

Le 25 mars 2021, le Conseil européen a réaffirmé qu'il importe de mieux exploiter le potentiel que recèlent les données et les technologies numériques dans l'intérêt de la société et de l'économie. Les 1er et 2 octobre 2020, il a insisté sur «la nécessité de rendre plus facilement accessibles des données de haute qualité et de favoriser et permettre un meilleur partage et une meilleure mise en commun des données, ainsi que l'interopérabilité».

Dans sa [résolution](#) du 25 mars 2021 sur une stratégie européenne pour les données, le Parlement européen a invité instamment la Commission à présenter une loi sur les données visant à encourager et à permettre un flux de données plus important et équitable dans tous les secteurs, entre les entreprises, entre les entreprises et les administrations publiques et inversement et entre les administrations publiques elles-mêmes. Il a également souligné la nécessité de créer des espaces européens communs des données pour garantir la libre circulation des données à caractère non personnel dans tous les pays et tous les secteurs, ainsi qu'entre les entreprises, les universités, les parties prenantes concernées et le secteur public.

À la suite du [règlement sur la gouvernance des données](#), la présente proposition est la deuxième grande initiative législative résultant de la **stratégie européenne pour les données** de février 2020, qui vise à faire de l'UE un acteur de premier plan dans une société fondée sur les données. Son objectif est de garantir l'équité dans la répartition de la valeur produite par les données entre les acteurs de l'économie fondée sur les données et de favoriser l'accès aux données et l'utilisation de ces dernières.

La **Loi sur les données** devrait garantir l'équité dans l'environnement numérique, stimuler un marché des données concurrentiel, ouvrir des possibilités d'innovation axée sur les données et rendre les données plus accessibles à tous.

CONTENU : la proposition de règlement vise à établir un **cadre harmonisé** qui précise qui, outre le fabricant ou un autre détenteur de données, dispose d'un droit d'accès aux données générées par les produits ou les services liés, dans quelles conditions et sur quel fondement et ce, dans tous les secteurs économiques.

Le règlement proposé :

- vise à faire en sorte que **les utilisateurs d'un produit ou d'un service lié dans l'Union puissent avoir accès, en temps utile, aux données générées par l'utilisation de ce produit ou de ce service lié** et que ces utilisateurs puissent se servir de ces données, y compris en les partageant avec des tiers de leur choix. Les fabricants et les concepteurs devraient concevoir les produits de telle manière que les données soient facilement accessibles par défaut, et ils devraient faire preuve de transparence quant aux données qui seront accessibles et à la manière d'y accéder. Les utilisateurs auraient le droit d'autoriser le détenteur de données à donner accès aux données à des fournisseurs de services tiers, tels que les fournisseurs de services après-vente;

- énonce les règles générales applicables aux **obligations de mise à disposition des données**. Lorsqu'un détenteur de données est tenu de mettre des données à la disposition d'un destinataire de données, le cadre général définit les conditions dans lesquelles les données sont mises à disposition et la compensation pour la mise à disposition des données. Toutes ces conditions devraient être équitables et non discriminatoires, et toute compensation devrait être raisonnable;
- adapte **les règles du droit des contrats** et empêche que ne soient exploités les déséquilibres contractuels qui entravent l'accès équitable aux données et leur utilisation équitable par les micro, petites ou moyennes entreprises. Le règlement sur les données protégerait les PME contre les **clauses contractuelles abusives** imposées par une partie disposant d'un pouvoir de négociation nettement supérieur. La Commission élaborerait également des clauses contractuelles types afin d'aider ces entreprises à rédiger et à négocier des contrats de partage équitable des données;
- prévoit qu'en cas de **besoin exceptionnel**, les détenteurs de données mettent à la disposition des organismes du secteur public des États membres et à celle des institutions, organes et organismes de l'Union les données nécessaires à l'exécution de **missions d'intérêt public**. Cela concerne principalement les urgences publiques (comme les inondations et les feux de forêt), mais aussi d'autres situations exceptionnelles où le partage obligatoire de données entre les entreprises et les administrations publiques est justifié;
- introduit des exigences réglementaires minimales de nature contractuelle, commerciale et technique, imposées aux fournisseurs de services d'informatique en nuage, de services à la périphérie et d'autres services de traitement des données, **afin de permettre le passage d'un service à l'autre**. En particulier, la proposition garantit que les clients maintiennent l'équivalence fonctionnelle (un niveau minimal de fonctionnalité) du service après leur passage à un autre fournisseur de services;
- met en place des **garanties contre le transfert illicite de données**, sans notification, par les fournisseurs de services informatiques en nuage. Ces garanties devraient renforcer encore la confiance dans les services de traitement des données sur lesquels l'économie européenne fondée sur les données s'appuie de plus en plus;
- prévoit l'élaboration de **normes d'interopérabilité** pour les données destinées à être réutilisées entre les secteurs, dans le but de supprimer les obstacles au partage des données entre les espaces européens communs des données spécifiques à certains domaines, conformément aux exigences d'interopérabilité sectorielles, et entre d'autres données qui ne relèvent pas d'un espace européen commun spécifique des données;
- soutient la définition de **normes pour les «contrats intelligents»**. Il s'agit de programmes informatiques stockés dans des registres électroniques qui exécutent et régulent des opérations en fonction de conditions prédéterminées. Ils sont susceptibles de garantir aux détenteurs et aux destinataires de données que les conditions relatives au partage des données sont remplies.

## Règlement sur les données

2022/0047(COD) - 16/02/2023 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté le rapport de Pilar del CASTILLO VERA (EPP, ES) sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil fixant des règles harmonisées pour l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données (règlement sur les données).

La commission compétente a recommandé que la position du Parlement européen adoptée en première lecture dans le cadre de la procédure législative ordinaire modifie la proposition comme suit:

### ***Données et champ d'application***

Le rapport précise que le règlement proposé devrait établir des règles harmonisées sur :

- la conception de produits connectés afin de permettre l'accès aux données générées par un produit connecté ou générées lors de la fourniture de services connexes à l'utilisateur de ce produit;
- les détenteurs de données qui mettent à disposition des données auxquelles ils ont eu accès depuis un produit connecté ou qu'ils ont générées lors de la fourniture d'un service connexe à des personnes concernées, des utilisateurs ou à des destinataires de données, à la demande de l'utilisateur ou de la personne concernée;
- les conditions contractuelles équitables pour les accords de partage de données;
- la mise à disposition de données aux organismes du secteur public ou aux institutions, agences ou organes de l'Union, en cas de besoin exceptionnel dans l'intérêt public;
- la facilitation du passage d'un service de traitement des données à un autre;
- l'introduction de garanties contre l'accès illégal des gouvernements internationaux aux données à caractère non personnel; et
- l'élaboration de normes d'interopérabilité et de spécifications communes pour les données à transférer et à utiliser.

### ***Objectifs***

Le règlement sur les données vise à stimuler l'innovation en supprimant les obstacles qui entravent l'accès des consommateurs et des entreprises aux données. La législation précisera qui peut accéder aux données et à quelles conditions. Elle permettra à un plus large éventail d'entités privées et publiques de partager des données.

Le règlement :

- oblige les fabricants de produits connectés et les fournisseurs de services connexes à concevoir leurs produits et services de manière à ce que les utilisateurs d'un produit connecté ou d'un service connexe dans l'Union puissent avoir accès, en temps utile, aux données accessibles depuis le produit ou générées lors de la fourniture d'un service connexe et que ces utilisateurs puissent se servir de ces données, y compris en les partageant avec des tiers de leur choix;
- impose aux détenteurs de données de mettre des données à la disposition des utilisateurs et des destinataires de données désignés par ces utilisateurs;
- prévoit que les détenteurs de données mettent des données à la disposition des destinataires de données dans l'Union dans des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires ainsi que de manière transparente;
- prévoit qu'en cas de besoin exceptionnel, les détenteurs de données mettent les données à la disposition des organismes du secteur public des États membres et à celle des institutions, organes et organismes de l'Union;
- vise en outre à faciliter le passage d'un service de traitement des données à un autre et à améliorer l'interopérabilité des données ainsi que des mécanismes et services de partage de données dans l'Union.

### **PME**

Les start-up, les PME et les entreprises des secteurs traditionnels dont les capacités numériques sont moins poussées peinent à obtenir l'accès aux données pertinentes. Le présent règlement vise à faciliter l'accès de ces entités aux données, tout en veillant à ce que les obligations correspondantes aient une portée aussi proportionnée que possible afin d'éviter tout excès.

Lorsque les entreprises rédigeront leurs contrats de partage de données, la loi rééquilibrera le pouvoir de négociation en faveur des PME, en les protégeant des clauses contractuelles abusives imposées par des entreprises qui se trouvent dans une position de négociation nettement plus forte.

### **Secrets commerciaux**

Les députés ont renforcé les dispositions visant à protéger le secret commercial et à éviter que l'accès facilité aux données soit utilisé par des concurrents pour concevoir à posteriori des services ou des appareils. Ils ont également fixé des conditions plus strictes aux demandes de données d'entreprise à gouvernement.

### **Situations d'urgence**

Le texte amendé définit également comment les organismes du secteur public, dans des circonstances exceptionnelles ou des situations d'urgence, telles que les inondations et les incendies de forêt, peuvent accéder aux données détenues par le secteur privé et les utiliser en cas de nécessité.

### **Mise en œuvre et application**

Le rapport souligne qu'éviter la fragmentation du marché doit être un principe directeur du règlement. La loi sur les données devrait clarifier davantage les rôles et la coordination entre les autorités compétentes en ce qui concerne, entre autres, la supervision, le traitement des plaintes et le régime des sanctions.

### **Renforcement de la coordination**

Le rapport note que chaque État membre devrait désigner une autorité de coordination compétente indépendante (coordinateur des données) chargée d'appliquer et de faire respecter le règlement, de coordonner les activités confiées à cet État membre, de servir de point de contact unique avec la Commission en ce qui concerne la mise en œuvre du présent règlement et de représenter l'État membre au sein du Conseil européen de l'innovation dans le domaine des données.

Afin de renforcer encore la coordination dans l'application du présent règlement, le Comité européen de l'innovation dans le domaine des données devrait favoriser l'échange mutuel d'informations entre les autorités compétentes et conseiller et assister la Commission dans certains domaines.

### **Traitement des données**

Le présent règlement ne doit pas être entendu comme créant une nouvelle base juridique pour le traitement des données à caractère personnel dans le cadre de l'une des activités réglementées. En cas de conflit entre le règlement et le droit de l'Union en matière de protection des données à caractère personnel ou le droit national adopté conformément au droit de l'Union, le droit de l'Union ou le droit national applicable relatif à la protection des données à caractère personnel devrait prévaloir.

## **Règlement sur les données**

2022/0047(COD) - 22/12/2023 - Acte final

OBJECTIF : garantir l'équité dans l'attribution de valeur issue de données parmi les acteurs de l'économie fondée sur les données et favoriser un accès équitable aux données et une utilisation équitable des données afin de contribuer à la création d'un véritable marché intérieur des données.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (UE) 2023/2854 du Parlement européen et du Conseil concernant des règles harmonisées portant sur l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données et modifiant le règlement (UE) 2017/2394 et la directive (UE) 2020/1828 (règlement sur les données).

CONTENU : ces dernières années, les technologies fondées sur les données ont eu des effets transformateurs sur tous les secteurs de l'économie. La prolifération des produits connectés à l'internet, en particulier, a fait augmenter le volume de données et leur valeur potentielle pour les consommateurs, les entreprises et la société. Les obstacles au partage de données empêchent que ces données soient réparties de façon optimale dans l'intérêt de la société.

### **Objectifs du règlement**

Afin de répondre aux besoins de l'économie numérique et d'éliminer les obstacles au bon fonctionnement du marché intérieur des données, le règlement établit un **cadre harmonisé** précisant qui dispose du droit d'utiliser les données relatives au produit ou les données relatives au service connexe dans quelles conditions et sur quel fondement. Il impose aux fabricants et aux prestataires de services de permettre à leurs utilisateurs, qu'il s'agisse d'entreprises ou de particuliers, **d'accéder aux données** générées par l'utilisation de leurs produits ou services et de les **réutiliser**. Il permet également aux utilisateurs de **partager** ces données avec des tiers.

Le nouveau règlement vise également à faciliter le changement de fournisseur de services de traitement de données, met en place des garanties contre le transfert illicite de données et prévoit l'élaboration de normes d'interopérabilité pour la réutilisation des données entre les secteurs. Le règlement sur les données permettra en outre aux particuliers comme aux entreprises d'exercer un contrôle accru sur leurs données grâce à un droit à la portabilité des données renforcé.

### **Champ d'application**

Le règlement permet aux utilisateurs d'appareils connectés, allant des appareils électroménagers intelligents aux machines industrielles intelligentes, **d'accéder aux données que leur utilisation génère**, lesquelles sont souvent collectées exclusivement par les fabricants et les prestataires de services.

Les produits connectés qui, au moyen de leurs composants ou systèmes d'exploitation, obtiennent, génèrent ou collectent des données concernant leur performance, leur utilisation ou leur environnement et qui sont en mesure de communiquer ces données par l'intermédiaire d'un service de communications électroniques, d'une connexion physique ou d'un accès sur un appareil, souvent appelés «**l'internet des objets**», relèvent du champ d'application du règlement, à l'exception des prototypes.

En ce qui concerne les données relatives à l'internet des objets (IDO), l'accent est mis sur les fonctionnalités des données collectées par les produits connectés.

### **Partage de données, indemnisation et règlement des litiges**

Le règlement contient des mesures visant à prévenir l'utilisation abusive de déséquilibres contractuels dans les contrats de partage de données en raison de clauses contractuelles abusives imposées par une partie se trouvant dans une position de négociation plus forte.

Le règlement consacre le principe selon lequel, dans les relations entre entreprises, les détenteurs de données peuvent demander une **compensation raisonnable** lorsqu'ils sont tenus de mettre des données à la disposition d'un destinataire de données. La Commission adoptera des **lignes directrices** relatives à une compensation raisonnable des entreprises pour la mise à disposition des données. Des mécanismes adéquats de **règlement des litiges** sont également prévus.

### **Secrets d'affaires**

Le règlement garantit un niveau adéquat de protection des secrets d'affaires et des droits de propriété intellectuelle, assorti de **garanties** appropriées contre un éventuel comportement abusif des détenteurs de données. Dans ce contexte, les détenteurs de données pourront exiger des utilisateurs ou des tiers choisis par un utilisateur de préserver la confidentialité des données considérées comme étant des secrets d'affaires. En l'absence d'accord sur les mesures nécessaires, ou lorsqu'un utilisateur ou les tiers choisis par un utilisateur ne mettent pas en œuvre les mesures convenues ou compromettent la confidentialité des secrets d'affaires, le détenteur de données pourra bloquer ou suspendre le partage de données définies comme secrets d'affaires.

### **Organismes du secteur public**

Le règlement permet aux organismes du secteur public, à la Commission, à la Banque centrale européenne et aux organes de l'Union d'accéder aux données détenues par le secteur privé et de les utiliser lorsque cela est nécessaire dans des **circonstances exceptionnelles**, notamment en cas d'urgence publique, comme les inondations et les incendies de forêt, ou d'accomplir une mission d'intérêt public.

### **Changement de services**

Les nouvelles règles permettront aux clients de passer effectivement d'un fournisseur de services de traitement de données (fournisseur de services en nuage) à un autre. À compter du 12 janvier 2027, les fournisseurs de services de traitement de données ne pourront imposer **aucun frais** de changement de fournisseur au client pour le processus de changement de fournisseur. À compter du 11 janvier 2024 et jusqu'au 12 janvier 2027, les fournisseurs de services de traitement de données pourront imposer des frais de changement de fournisseur réduits au client, pour le processus de changement de fournisseur.

### **Accès et transfert internationaux illicites des données**

Les fournisseurs de services de traitement de données devront prendre toutes les mesures techniques, organisationnelles et juridiques adéquates, y compris des contrats, afin d'empêcher l'accès international des autorités publiques et l'accès des autorités publiques des **pays tiers** aux données à caractère non personnel détenues dans l'Union et le transfert de ces données lorsque ce transfert ou cet accès risque d'être en conflit avec le droit de l'Union ou le droit national de l'État membre concerné.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 11.1.2024.

APPLICATION : à partir du 12.9.2025.

# Règlement sur les données

2022/0047(COD) - 14/03/2023 - Texte adopté du Parlement, vote partiel en 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 500 voix pour, 23 contre et 110 abstentions, des **amendements** à la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil fixant des règles harmonisées pour l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données (règlement sur les données).

La question a été renvoyée à la commission compétente pour négociations interinstitutionnelles.

## **Données et champ d'application**

Le Parlement précise que le règlement proposé devrait établir des règles harmonisées sur :

- la conception de produits connectés afin de permettre l'accès aux données générées par un produit connecté ou générées lors de la fourniture de services connexes à l'utilisateur de ce produit;
- les détenteurs de données qui mettent à disposition des données auxquelles ils ont eu accès depuis un produit connecté ou qu'ils ont générées lors de la fourniture d'un service connexe à des personnes concernées, des utilisateurs ou à des destinataires de données, à la demande de l'utilisateur ou de la personne concernée;
- les conditions contractuelles équitables pour les accords de partage de données;
- la mise à disposition de données aux organismes du secteur public ou aux institutions, agences ou organes de l'Union, en cas de besoin exceptionnel dans l'intérêt public;
- la facilitation du passage d'un service de traitement des données à un autre;
- l'introduction de garanties contre l'accès illégal des gouvernements internationaux aux données à caractère non personnel; et
- l'élaboration de normes d'interopérabilité et de spécifications communes pour les données à transférer et à utiliser.

## **Objectifs**

Le règlement sur les données vise à **stimuler l'innovation** en supprimant les obstacles qui entravent l'accès des consommateurs et des entreprises aux données. Afin d'éviter la fragmentation du marché intérieur, il devrait établir un **cadre harmonisé** qui précise qui est en droit d'utiliser les données accessibles collectées, obtenues ou générées d'une autre manière par les produits connectés ou les services connexes, dans quelles conditions et sur quel fondement.

Le règlement devrait:

- obliger les fabricants de produits connectés et les fournisseurs de services connexes à concevoir leurs produits et services de manière à ce que les utilisateurs d'un produit connecté ou d'un service connexe dans l'Union puissent avoir accès, en temps utile, aux données accessibles depuis le produit ou générées lors de la fourniture d'un service connexe et que ces utilisateurs puissent se servir de ces données, y compris en les partageant avec des tiers de leur choix;
- imposer aux détenteurs de données de mettre des données à la disposition des utilisateurs et des destinataires de données désignés par ces utilisateurs;
- prévoir que les détenteurs de données mettent des données à la disposition des destinataires de données dans l'Union dans des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires ainsi que de manière transparente;
- prévoir qu'en cas de besoin exceptionnel, les détenteurs de données mettent les données à la disposition des organismes du secteur public des États membres et à celle des institutions, organes et organismes de l'Union;
- viser à faciliter le passage d'un service de traitement des données à un autre et à améliorer l'interopérabilité des données ainsi que des mécanismes et services de partage de données dans l'Union.

## **PME**

Les start-up, les PME et les entreprises des secteurs traditionnels dont les capacités numériques sont moins poussées peinent à obtenir l'accès aux données pertinentes. Le règlement devrait viser à faciliter l'accès de ces entités aux données, tout en veillant à ce que les obligations correspondantes aient une portée aussi proportionnée que possible afin d'éviter tout excès.

Lorsque les entreprises rédigeront leurs contrats de partage de données, la loi sur les données rééquilibrera le pouvoir de négociation en faveur des PME, **en les protégeant des clauses contractuelles abusives** imposées par des entreprises qui se trouvent dans une position de négociation nettement plus forte.

### ***Compensation pour la mise à disposition de données***

Afin d'encourager la poursuite des investissements dans la production et la mise à disposition de données précieuses, y compris dans les outils techniques pertinents, le règlement consacre le principe selon lequel les détenteurs de données peuvent demander une **compensation raisonnable** lorsqu'ils sont légalement tenus de mettre des données à la disposition du destinataire des données dans les relations commerciales interentreprises.

Toute compensation convenue, dans le cadre de relations interentreprises, entre un détenteur de données et un destinataire de données pour la mise à disposition des données devrait être non discriminatoire et raisonnable. Un détenteur de données, un destinataire de données ou un tiers ne saurait facturer directement ou indirectement aux consommateurs ou aux personnes concernées des frais, une compensation ou des coûts pour le partage des données ou pour l'accès à celles-ci.

### ***Secrets d'affaires***

Les députés ont renforcé les dispositions visant à protéger le secret commercial et à éviter que l'accès facilité aux données soit utilisé par des concurrents pour concevoir à posteriori des services ou des appareils. Ils ont également fixé des conditions plus strictes aux demandes de données d'entreprise à gouvernement.

### ***Situations d'urgence***

Le texte amendé définit également comment les organismes du secteur public, dans des circonstances exceptionnelles ou des situations d'urgence, telles que les inondations et les incendies de forêt, peuvent accéder aux données détenues par le secteur privé et les utiliser en cas de nécessité.

### ***Renforcement de la coordination***

Chaque État membre devrait désigner une **autorité de coordination** compétente indépendante (coordinateur des données) chargée d'appliquer et de faire respecter le règlement, de coordonner les activités confiées à cet État membre, de servir de point de contact unique avec la Commission en ce qui concerne la mise en œuvre du règlement et de représenter l'État membre au sein du comité européen de l'innovation dans le domaine des données.

Afin de renforcer encore la coordination dans l'application du règlement, le comité européen de l'innovation dans le domaine des données devrait favoriser l'échange mutuel d'informations entre les autorités compétentes et conseiller et assister la Commission dans certains domaines.

### ***Traitement des données***

Le droit de l'Union relatif à la protection des données à caractère personnel, de la vie privée et de la confidentialité des communications et de l'intégrité des équipements terminaux s'appliquerait à toute donnée à caractère personnel traitée en lien avec les droits et obligations énoncés dans le règlement. Toute clause contractuelle d'un accord de partage de données conclu entre des détenteurs de données et des destinataires de données qui porte atteinte à l'application des droits au respect de la vie privée et à la protection des données de personnes concernées, y déroge ou en modifie les effets, serait nulle.

### ***Accès et transfert à l'échelle internationale***

Les fournisseurs de services de traitement des données devraient prendre toutes les mesures techniques, juridiques et organisationnelles, y compris les accords contractuels, afin d'empêcher le transfert à l'échelle internationale de données à caractère non personnel détenues dans l'Union et l'accès des gouvernements de pays tiers à celles-ci dans les cas où ce transfert ou cet accès serait contraire au droit de l'Union ou au droit de l'État membre concerné.

## **Règlement sur les données**

2022/0047(COD) - 09/11/2023 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 481 voix pour, 31 contre et 71 abstentions, une résolution sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil fixant des règles harmonisées pour l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données (règlement sur les données).

La position du Parlement européen adoptée en première lecture dans le cadre de la procédure législative ordinaire modifie la proposition de la Commission.

La nouvelle législation établit des règles sur le **partage des données générées par l'utilisation de produits connectés ou de services connexes** (par exemple, l'internet des objets, les machines industrielles) et permet aux utilisateurs d'accéder aux données qu'ils génèrent. Elle prévoit de nouvelles règles précisant qui peut accéder aux données générées au sein de l'UE dans tous les secteurs économiques et qui peut les utiliser.

Le règlement vise à :

- garantir l'équité dans la répartition de la valeur produite par les données entre les acteurs de l'environnement numérique;
- stimuler le développement d'un marché des données concurrentiel;
- ouvrir des perspectives pour l'innovation fondée sur les données; et
- rendre les données plus accessibles à tous.

Le règlement amendé établit des règles harmonisées sur :

- la mise à disposition des données relatives au produit et des données relatives au service connexe au profit de l'utilisateur du produit connecté ou du service connexe;
- la mise à disposition de données par les détenteurs de données au profit des destinataires de données;
- la mise à disposition de données par les détenteurs de données au profit d'organismes du secteur public, de la Commission, de la Banque centrale européenne et d'organes de l'Union, lorsqu'il existe un besoin exceptionnel de disposer de ces données pour exécuter une mission d'intérêt public spécifique;
- la facilitation du changement de fournisseur de services de traitement de données;
- l'introduction de garanties contre l'accès illicite de tiers à des données à caractère non personnel; et
- le développement de normes d'interopérabilité pour l'accès aux données et le transfert et l'utilisation de données.

Tout traitement de données à caractère personnel effectué au titre du règlement devra respecter le droit de l'Union en matière de protection des données.

Le règlement contient des mesures visant :

- l'obligation de rendre les données relatives aux produits et les données relatives aux services connexes accessibles à l'utilisateur;
- les droits et obligations des utilisateurs et des détenteurs de données concernant l'accès aux données relatives au produit et aux données relatives au service connexe, leur utilisation et leur mise à disposition;
- le droit de l'utilisateur de partager des données avec des tiers;
- des mesures visant à prévenir l'utilisation abusive de déséquilibres contractuels dans les contrats de partage de données en raison de **clauses contractuelles abusives** imposées par une partie se trouvant dans une position de négociation plus forte;
- la protection des **secrets d'affaires** et des droits de propriété intellectuelle, assortie de garanties appropriées contre les comportements abusifs;
- des orientations supplémentaires en ce qui concerne une **indemnisation raisonnable** pour la mise à disposition des données et les mécanismes de règlement des litiges;
- certains ajustements concernant les demandes de partage de données émanant d'**organismes du secteur public** en raison de besoins exceptionnels;
- des dispositions plus claires et plus largement applicables en ce qui concerne **le passage effectif d'un service de traitement de données à un autre**;
- la suppression progressive des frais de changement de fournisseur;
- la mise en place des garanties supplémentaires contre le **transfert illicite de données**;
- des exigences essentielles concernant **l'interopérabilité** des données, des mécanismes et des services de partage des données ainsi que des espaces européens communs de données.